



Compte rendu de la
réunion du conseil municipal
du mercredi 10 avril 2024 à 19 h 00

Mme le Maire explique qu'un dossier mis à jour a été remis sur table aux conseillers municipaux afin d'intégrer les mises à jour concernant les subventions aux associations mais également les résultats de l'enquête publique concernant les ZAEnR.

Rappel des règles de diffusion des séances du CM par Emmanuelle Barlet

Désignation du secrétaire de séance : Laurent DHAUSSY

Désignation du secrétaire auxiliaire : DGS

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Mme le Maire propose aux membres du conseil d'approuver le PV de la séance du 14 février 2024.

<i>Conseillers en exercice :</i>	<i>Présents :</i>	<i>Votants :</i>	<i>Voix pour :</i>	<i>Abstentions :</i>	<i>Voix contre :</i>
23	15	23	23		

1. COMPTE DE GESTION 2023

Madame le Maire présente les comptes administratif et de gestion, ainsi que le budget de l'année 2024 avant de procéder au vote de chacun des documents.

Le compte de gestion du trésorier pour l'exercice budgétaire 2023, conforme au compte administratif de la commune :

	Investissement	Fonctionnement	Solde
Résultats de 2022	-187 497,21 €	1 625 677,39 €	1 438 180,18 €
Recettes 2023	1 213 981,54 €	2 215 273 €	3 429 254,54 €
Dépenses 2023	777 083,84 €	1 896 443,25 €	2 673 527,09 €
Résultat de clôture 2023	436 897,70 €	318 829,75 €	755 727,45 €

Monsieur DUEZ demande où en est le mécénat pour l'école.

Mme le Maire explique que la campagne de presse sera lancée une fois que les travaux auront vraiment démarré

Conseillers en exercice :	Présents :	Votants :	Voix pour :	Abstentions :	Voix contre :
23	15	23	19	4	

2. COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Mme le Maire se retire pour le vote et le membre le plus âgé de l'assemblée prend la présidence pour l'approbation du compte administratif 2023 conforme au compte de gestion du trésorier.

	Investissement	Fonctionnement	Solde
Résultats de 2022	-187 497,21 €	1 625 677,39 €	1 438 180,18 €
Recettes 2023	1 213 981,54 €	2 215 273 €	3 429 254,54 €
Dépenses 2023	777 083,84 €	1 896 443,25 €	2 673 527,09 €
Résultat de clôture 2023	436 897,70 €	318 829,75 €	755 727,45 €

Conseillers en exercice :	Présents :	Votants :	Voix pour :	Abstentions :	Voix contre :
23	15	22	18	4	

Mme le Maire reprend la présidence de la séance.

3. AFFECTATION DES RESULTATS

Madame le Maire expose :

Les restes à réaliser en investissement sur l'exercice budgétaire 2024 s'élèvent à 286 148.78 € en dépenses et à 1 200 000,00 € en recettes soit un solde de R.A.R. positif à 913 851,22 €.

L'exercice 2023, présente un excédent de fonctionnement de 318 829.75 € auquel vient s'ajouter un excédent reporté de 477 510.78€.

La section d'investissement est en excédent de 249 400.49 €.

Constat :

- excédent de fonctionnement 2023	318 829.75
- excédent reporté	477 510.78

soit un excédent de fonctionnement cumulé 796 340.53

- excédent d'investissement 2023 249 400.49
 - excédent des RAR 913 851.22

soit un excédent total 1 163 251,71

Proposition d'affectation :

Résultat reporté en fonctionnement (002) 796 340.53 €

Résultat d'investissement reporté (001) excédent 249 400.49 €

<i>Conseillers en exercice :</i>	<i>Présents :</i>	<i>Votants :</i>	<i>Voix pour :</i>	<i>Abstentions :</i>	<i>Voix contre :</i>
23	15	23	19	4	

4. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024

Madame le Maire expose :

Il est proposé à l'assemblée délibérante de maintenir stable le niveau des taux de la Taxe d'Habitation, de la Taxe sur le Foncier Bâti et le Foncier Non Bâti, comme suit :

Produits attendus	taux
Base Taxe d'Habitation	14,90%
Base Foncier Bâti	42,96%
Base Foncier Non bâti	56,60%

<i>Conseillers en exercice :</i>	<i>Présents :</i>	<i>Votants :</i>	<i>Voix pour :</i>	<i>Abstentions :</i>	<i>Voix contre :</i>
23	15	23	23		

5. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Madame le Maire expose :

Il est proposé aux membres du conseil de valider les propositions faites par la commission finances du 26 mars 2024 sur l'attribution aux associations des subventions suivantes :

Les conseillers membres des bureaux associatifs sont comptabilisés comme ne prenant pas part au vote.

ASSOCIATIONS	Sub 2023	Demande 2024	Proposition	Effectifs 2024	Solde des comptes communiqué
AMICALE DES PARENTS	300	300	300	70 adhérents pour 258 enfants	ok

D'ELEVES					
ANZIN SPORT SANTE	1000	1500	1000	283 dont 156 anzinois	ok
ANZIN-VIDEO	2500	2500	2500	26 dont 13 anzinois	ok
ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG	600	300	300		ok
CLUB DE L'AMITIE	1800	1800	1800	22	ok
COOPERATIVE ECOLE	3200	3200	3200	165	ok
COOPERATIVE ECOLE MATERNELLE	300	300	300	90	ok
COMITE DES FETES	5000	8000	5000		ok
ETOILE SPORTIVE	15000	15000	15000	310 dont 95 anzinois	ok
F.N.A.C.A.	400	400	400	7 dont 6 anzinois	ok
FERVENTS DE LA TRUITE	300	300	300		ok
L'ATELIER PEINTURE	1000	1200	1000	30 dont 20	ok
LA CECILIENNE	16000	16000	16000	143 dont 56 anzinois	ok
LA GAULE ANZINOISE	300	350	300	29 dont 9 anzinois	ok
L'ATELIER ARTISTIQUE	700	1000	700	52 dont 15 anzinois	ok
fabrique à pep's	200	250	200	70 dont 48 anzinois	ok
Happy QI	350	550	350	30 dont 10 anzinois	ok
anzin s'amuse	500	1500	1500	92 dont 21	ok
binette, causette, cueillette	500	600	500	12 dont 8 anzinois	ok
QUESTION POUR UN CHAMPION	600	600	500	30 dont 6 anzinois	ok
SOCIETE DE CHASSE D'ANZIN	400	400	400	10 dont 8 anzinois	ok
SQUASH		0	0		
THEATRA	300	0	0		
CAPSULES DE L'ARTOIS		0	0	120 - 10 anzinois	

aux bonheurs des ânes	900	900	900	78(32 familles) dont 22 familles anzinoises	ok
ABC	3000	3000	3000	23 dont 10 anzinois	ok
Les ARTS d'ANZIN		0	0		
English association		0	0		
boccaccio	300	0	0		
kiwanis	500	0	0		
ADMR	1100	1000	1000	80 dont 12 anzinois	ok
TOTAL	56700	59050	56450		

Les subventions attribuées seront inscrites au compte 65738 du B.P. 2024.

Monsieur DUWEZ précise qu'en tant que président de l'ADMR il ne peut pas prendre part au vote sur cette subvention, Mme le Maire rappelle que les conseillers membres des bureaux d'associations sont considérés comme ne prenant pas part au vote.

<i>Conseillers en exercice :</i>	<i>Présents :</i>	<i>Votants :</i>	<i>Voix pour :</i>	<i>Abstentions :</i>	<i>Voix contre :</i>
23	15	23	23		

6. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024

Le budget 2024 s'inscrit dans la nomenclature budgétaire M57 adoptée le 31 août 2022 par la commune. La Ville d'Anzin Saint Aubin dispose d'une nomenclature abrégée.

Par ailleurs, le législateur se doit de préciser que l'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Le cas échéant, le Maire informera l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Il est proposé à l'assemblée délibérante de valider la répartition des crédits comme suit :

Vue d'ensemble du fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Propositions
011 - Charges à caractère général	852 990,00
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	399 090,00
61 - SERVICES EXTERIEURS	367 200,00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	53 700,00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	33 000,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 192 850,00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	122 000,00

63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	23 000,00
64 - CHARGES DE PERSONNEL	1 047 850,00
014 - Atténuations de produits	7 800,00
65 - Autres charges de gestion courante	224 039,12,60
66 - Charges financières	58 745,55
67 - Charges spécifiques	1000,00
68 - Dotations aux amortissements, aux dépréciations et	
Total dépenses réelles	2 338 424,67
Total dépenses d'ordre	545 565,33
Total dépenses de fonctionnement	2 883 990,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Propositions
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	146 200,00
73 - Impôts et taxes	294 731,39
731 - Impositions directes	1 335 467,92
74 - Dotations et participations	295 046,16
75 - Autres produits de gestion courante	14 000,00
76 - Produits financiers	4,00
77 - Produits spécifiques	500,00
78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et prov	
013 - Atténuations de charges	1 700,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	796 340,53
Total recettes réelles	2 883 990,00
Total recettes d'ordre	
Total recettes de fonctionnement	2 883 990,00

Vue d'ensemble de l'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget primitif 2024		
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
001 - Déficit d'investissement reporté			
16 - Emprunts et dettes assimilés	102 200,00		102 200,00
20 - Immobilisations incorporelles	61 659,04	34 130,16	95 789,20
21 - Immobilisations corporelles	169 900,00	5 591,70	175 491,70
23 - Immobilisations en cours	3 096 889,18	246 426,92	3 343 316,10
Total dépenses réelles hors opérations	1 602 141,32	993 850,40	2 595 991,72
Total dépenses d'ordre	400 000		400 000
Total dépenses d'investissement	3 830 648,22	286 148,78	4 116 797,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget primitif 2024		
	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
001 – Excédent d'invest reporté	249 400,49		249 400,49
024 - Produits des cessions d'immobilisations	650 000		650 000
10 - Dotations, fonds divers et réserves	28 032		28 032
13 - Subventions d'investissement reçues	493 799,18	200 000	693 799,18
16 - Emprunts et dettes assimilés	550 000	1 000 000	1 550 000

Total recettes réelles hors opérations	1 971 231,67	1 200 000	3 171 231,67
Total recettes d'ordre	945 565,33		945 565,33
Total recettes d'investissement	2 916 797	1 200 000	4 116 797,00

Conseillers en exercice :	Présents :	Votants :	Voix pour :	Abstentions :	Voix contre :
23	15	23	18	5	

7. TARIFS PERI/EXTRASCOLAIRE ET CANTINE : PRISE EN COMPTE DU QUOTIENT FAMILIAL

Madame BARLET énonce :

Dans le cadre du contrat enfance jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais, il y a lieu de prévoir des tarifs différents pour les activités péri/extrascolaires ainsi que pour la cantine, en fonction de revenus des familles. La prise en compte du quotient familial se fera donc pour tous ces services proposés par la commune.

Une révision tarifaire est également proposée afin d'intégrer en partie l'inflation subie ces dernières années.

Périscolaire (Garderie)

Quotient Familial	< 720	721 à 1400	> 1400
Anzinois	1€	1,10€	1,20€
Extérieurs	2,50€	2,75€	3€

Tarif pour dépassement horaire : 15.00 €

Cantine

Anzinois	< 720	721 à 1400	> 1400
1 enfant	3,80€	4€	4,20€
2 enfants	3,70€	3,90€	4,10€
3 enfants et +	3,60€	3,80€	4€

Extérieurs	< 720	721 à 1400	> 1400
	5€	5,50€	6€

Tarif enfant non inscrit en cantine 7,60 €

Extrascolaire

Quotient Familial	< 720	721 à 1400	> 1400
Anzinois	5€	6€	7€
Extérieurs	10€	12€	14€

Cantine Anzinois	< 720	721 à 1400	> 1400
1 enfant	3,80€	4€	4,20€

2 enfants	3,70€	3,90€	4,10€
3 enfants et +	3,60€	3,80€	4€
Cantine Extérieurs	5€	5,50€	6€

Tarif enfant non inscrit en cantine 7,60 €

Garderie	< 720	721 à 1400	> 1400
Anzinois	1€	1,10€	1,20€
Extérieurs	2,50€	2,75€	3€

Cette nouvelle tarification prendra effet le 1^{er} septembre 2024.

Compte tenu de la commission affaires scolaires qui s'est tenue le 3 avril dernier et qui a validé ces tarifs, il est demandé à l'assemblée délibérante de valider ces nouvelles grilles.

Monsieur JULIEN demande si c'est la société API qui s'occupe de la restauration, Mme BARLET répond par la positive, Monsieur JULIEN demande qu'on lui communique le coût d'un repas. La Direction générale fait savoir que le montant lui sera communiqué.

Mme le Maire explique que les tarifs n'avaient pas changé depuis 2018 malgré l'augmentation ces dernières années du prestataire API.

Monsieur JULIEN demande combien d'enfants bénéficient de ce service, Mme BARLET répond que c'est variable et que cela peut monter à 180 le midi.

Monsieur HECQ demande si l'on connaît le coût chargé d'un repas. Mme BARLET répond qu'il est estimé à environ 10€ par enfant.

Conseillers en exercice :	Présents :	Votants :	Voix pour :	Abstentions :	Voix contre :
23	15	23	18	1	4

8. CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT - ADJOINT DU PATRIMOINE

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'autoriser la création à compter du 1^{er} juillet 2024 d'un emploi d'agent en charge du pôle culture dans le grade d'adjoint du patrimoine relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet pour exercer les fonctions suivantes :

- Programmation culturelle de la médiathèque,
- Organisation et animation des événements culturels
- Conception et animation d'ateliers et parcours pédagogiques pour tout public
- Gestion administrative et financière du pôle culturel en lien avec la DGS,

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L.332-8-2° du code général de la fonction publique.

En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de 3 ans compte tenu de la nécessité d'assurer la gestion du pôle culture.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra justifier d'une expérience professionnelle dans l'animation d'un pôle culturel et la gestion d'un service. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les

décrets n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 et n° 88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Afin de permettre ce recrutement, il est proposé à l'assemblée de valider cette délibération et de permettre à Mme le Maire de signer tous les documents nécessaires à ce recrutement.

Monsieur HECQ demande si c'est dans la continuité de ce qui avait été créé. Mme le Maire répond que le poste est effectivement occupé mais qu'il faut pouvoir renouveler l'agent car c'est un contractuel.

<i>Conseillers en exercice :</i>	<i>Présents :</i>	<i>Votants :</i>	<i>Voix pour :</i>	<i>Abstentions :</i>	<i>Voix contre :</i>
23	15	23	23		

9. FERMETURES DE POSTES

Mme le Maire informe les membres du conseil municipal de l'importance de tenir à jour le tableau des effectifs.

Vu l'avis du CST en date du 18 décembre 2023, il est proposé à l'assemblée de fermer les postes suivants :

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	POSTES A FERMER		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	MOTIF DE LA SUPPRESSION
ADMINISTRATIVE		6	0	
REDACTEUR PPL 1ERE CL.	B	1		Poste ouvert pour recrutement et pourvu sur un autre grade
REDACTEUR PPL 2EME CL.	B	1		Poste ouvert pour recrutement et pourvu sur un autre grade
REDACTEUR	B	1		Poste ouvert pour recrutement et pourvu sur un autre grade
ADJ ADM. PPL 1ERE CL.	C	1		Poste ouvert pour recrutement et pourvu sur un autre grade
ADJ ADM. PPL 2EME CL.	C	1		mutation
ADJ ADMINISTRATIF	C	1		Poste ouvert pour recrutement et pourvu sur un autre grade
ADJ TECHNIQUE		2	0	
ADJ TECHNIQUE PPL 2EME CL.	C	2		avancement de grade
ANIMATION		2	0	
ANIMATEUR PPL 2EME CL.	B	1		avancement de grade
ADJ D'ANIMATION PPL 2EME CL.	C	1		avancement de grade
TOTAL GENERAL		10	0	

<i>Conseillers en exercice :</i>	<i>Présents :</i>	<i>Votants :</i>	<i>Voix pour :</i>	<i>Abstentions :</i>	<i>Voix contre :</i>
23	15	23	23		

10. BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET DE LA CARTOGRAPHIE DES ZAENR

Un dossier d'information sur les ZAENR envisagées par la Commune a été consultable en Mairie du 25 mars au 8 avril, un registre de concertation a été rendu disponible à l'accueil et a permis au public qui le souhaitait de formuler ses observations.

Une insertion dans le bulletin municipal ainsi que sur le panneau d'information ont permis de relayer cette concertation.

Le Maire présente en date du 10 avril 2024 le bilan de cette concertation :

- Nombre de personnes ayant consigné des observations sur le registre : 1 (libre installation piscicole par rapport à l'hydroélectricité + remarque sur les parkings par rapport aux panneaux solaires)
- Nombre de personnes ayant consulté le registre : 4

Après échanges, le Conseil Municipal :

- approuve le bilan de la concertation et les suites données à cette concertation,
- arrête les propositions de zones d'accélération telles que présentées et annexées à la présente,
- précise que la présente délibération sera transmise, à la Communauté Urbaine d'Arras, en plus de sa transmission au référent préfectoral dans le Département.

<i>Conseillers en exercice :</i>	<i>Présents :</i>	<i>Votants :</i>	<i>Voix pour :</i>	<i>Abstentions :</i>	<i>Voix contre :</i>
23	15	23	23		

11. DEMANDE DE FONDS VERT - ETUDE ENERGETIQUE

La municipalité souhaite réaliser une étude énergétique de ses bâtiments publics afin de mettre en place un grand plan pluriannuel de rénovation thermique de ses locaux. Cette étude d'un montant de 19 500€ permettra d'identifier précisément les bâtiments les plus énergivores et d'identifier les travaux à réaliser en priorité afin de réaliser des économies d'énergie.

A cette fin, la municipalité sollicite l'Etat pour l'accompagner dans le financement de cette étude via le Fonds Vert.

Il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'autoriser Mme le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour solliciter cette aide financière au montant maximum autorisé.

<i>Conseillers en exercice :</i>	<i>Présents :</i>	<i>Votants :</i>	<i>Voix pour :</i>	<i>Abstentions :</i>	<i>Voix contre :</i>
23	15	23	23		

12. DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS TRANSITION ENERGETIQUE

La municipalité sollicite également la Communauté Urbaine d'Arras pour l'accompagner dans le financement de cette étude énergétique via le Fonds de concours transition énergétique à hauteur de 50% du montant de l'étude soit 9 750€.

Il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'autoriser Mme le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour solliciter cette aide financière.

<i>Conseillers en exercice :</i>	<i>Présents :</i>	<i>Votants :</i>	<i>Voix pour :</i>	<i>Abstentions :</i>	<i>Voix contre :</i>
23	15	23	23		

13. QUESTIONS DIVERSES

Prochains conseils municipaux :

Mercredi 26 juin 19h

Mercredi 25 septembre 19h

Mercredi 18 décembre 19h

Fin du conseil municipal à 19h43